



Zurich Simon, Freiburghaus Andreas

Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?

Cosignataires : 19

Réception au SGC : 24.11.23

Transmission au CE : *28.11.23

Dépôt et développement

Le Conseil d'Etat est chargé de présenter un rapport sur les conséquences financières du vieillissement de la population pour le canton et les communes. A cet effet, il tiendra notamment compte des perspectives de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) concernant l'augmentation du nombre de personnes âgées dans le Canton de Fribourg¹ ainsi que du document de travail de l'Administration fédérale des finances (AFF) sur les répercussions du vieillissement de la population sur les dépenses de santé².

Le rapport comprendra également des propositions concrètes pour assurer un financement pérenne des prestations à la population (soins et aide à domicile, EMS, proches aidants, etc.). A ce titre, le Conseil d'Etat évaluera, premièrement, si les conséquences financières prévisibles sont absorbables en l'état par les collectivités publiques et, deuxièmement, et dans le cas contraire, quelles pistes de financement sont pertinentes pour garantir les prestations fournies par les collectivités publiques.

À cet effet, le Conseil d'Etat examinera notamment les mesures de prévention et promotion de la santé nécessaires pour une réalisation du scénario « healthy ageing » de l'AFF, à savoir une réduction de la morbidité permettant de diminuer les besoins en soins et donc les coûts.

La votation cantonale sur le premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a montré que le maintien de prestations sociales de qualité, en particulier pour les personnes âgées, est important pour la population fribourgeoise. Cela représente néanmoins un défi financier important dans la mesure où le nombre de personnes de plus de 80 ans augmentera de 186% dans notre canton d'ici à 2045.

Vu cette augmentation, il est nécessaire d'anticiper les conséquences financières sur les collectivités publiques et de trouver, si besoin, des pistes complémentaires pour assurer le maintien de prestations de qualité à la population.

En outre, il est aussi urgent d'agir pour réduire la morbidité et ainsi diminuer le besoin en soins. Parmi les différents scénarios de l'AFF, seul celui d'un vieillissement « en meilleure santé » est financièrement supportable pour les collectivités publiques (cf. papier de travail de l'AFF susmentionné). Il faut donc intensifier les activités de prévention et de promotion de la santé. Ceci implique aussi de trouver des nouveaux financements pour ce type de mesures.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ Clémence Merçay, *La santé des 65 ans et plus en Suisse latine : analyses intercantionales des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017*, rapport Obsan 09/2020.

² Working Paper der EFV, *Ausgabenprojektionen für das Gesundheitswesen bis 2050: Alterung und Coronakrise*, Juli 2022.